

# Fiche de données de sécurité

conformément à 2001/58/ CE

winterhalter

## Nettoyant universel

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

#### 1.1. Identification de la substance ou de la préparation :

Allzweckreiniger/Nettoyant universel/Vecnamensko cistilo/Univerzální cistic/Detergente universal

#### 1.2. Utilisation de la substance/préparation :

Détergent pour usage industriel manuel

#### 1.3. Fabricant/fournisseur/importateur :

**DE : Winterhalter Gastronom GmbH**, Tettmanger Straße 72, 88074 Meckenbeuren

Téléphone : +49 (0) 7542 / 402-0, Téléfax : +49 (0) 7542 / 402-187

**CH : Winterhalter Gastronom AG**, Hirschsprungstraße 4, CH-9464 Rüthi

Téléphone : +41 (0) 71 767 80 00, Téléfax : +41 (0) 71 767 80 60

**AT : Winterhalter Gastronom Vertrieb und Service GmbH**, Bayernstraße 405,

A-5072 Siezenheim Téléphone : +43 (0) 662 854565 ; Téléfax : +43 (0) 662 / 85456 - 514

#### 1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

DE : Giftinformationszentrum Nord (GIZ-Nord)

Téléphone : +49 (0) 551 / 19240

CH : Toxikologisches Informationszentrum Zürich

Téléphone : +41 (0) 44 / 251 51 51

AT : Vergiftungsinformationszentrale

Téléphone : +43 (0) 1 / 4064343

### 2. Composition/informations sur les composants

Ingrédients dangereux selon les directives GefStoffV/99/45/CE

Remarque : Les caractéristiques de dangerosité se rapportent aux propriétés des ingrédients purs, au marquage de la préparation (produit) - cf. chapitres 3 et 15. On trouvera le texte intégral des phrases R au chapitre 16.

Ingrédients dangereux :		%	Symboles	Phrases-R
CAS : - EINECS : polymère	agent de surface non ionique	5-10	Xi, Xn, N	22, 41, 50
CAS : - EINECS : polymère	agent de surface anionique	1-5	Xi	36/38
CAS : 112-34-5 EINECS : 203-96-16	2-(2 Butoxyéthoxy) éthanol (butyldiglycol)	1-5	Xi	36

### 3. Identification des dangers représentés par la préparation

Pour l'homme : R 36 Irritant pour les yeux.

Pour l'environnement : En cas d'emploi conforme : aucun

### 4. Premiers secours ⓘ

**Remarques générales :** Changer les vêtements souillés.

**Après contact avec la peau :** Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

**Après contact avec les yeux :** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

**Après ingestion :** Se rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de douleurs persistantes, s'adresser à un médecin.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction appropriés :**

Vaporisation d'eau, mousse, poudre d'extinction, gaz carbonique. Adapter les mesures d'extinction au type d'incendie.

## Nettoyant universel

### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Aucun connu

### Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

Aucun connu

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu, en supplément au chapitre 8 :

Utiliser un appareil de protection respiratoire indépendant.

### Remarques supplémentaires :

Le produit lui-même ne brûle pas.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, en supplément au chapitre 8 :

Aucune

### Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux superficielles, les eaux souterraines.

### Méthodes de nettoyage/absorption :

Absorber au moyen de matières absorbantes (par ex. liants universel, sable, terre à diatomées).

Chasser les petits résidus avec beaucoup d'eau.

## 7. Manipulation et stockage

**7.1. Manipulation :** Pas de mesures particulières en cas d'utilisation conforme.

**7.2. Stockage :** Stocker au frais et debout. Protéger contre la lumière. Stocker si possible séparément de produits acides. Classe de stockage selon système de l'union de l'industrie chimique (VCI) : 12

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Valeurs limites d'exposition

N° CAS	Désignation de la substance	Type	mg/m <sup>3</sup>	ml/m <sup>3</sup>
112-34-5	2-(2 Butoxyéthoxy) éthanol (butyldiglycol)	--	100	--

### 8.2. Contrôle de l'exposition

Inutile en cas d'utilisation conforme.

#### 8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

Inutile en cas d'utilisation conforme.

##### 8.2.1.1. Protection respiratoire

Inutile en cas d'utilisation conforme.

##### 8.2.1.2. Protection des mains

Inutile en cas d'utilisation conforme.

##### 8.2.1.3. Protection des yeux

Inutile en cas d'utilisation conforme.

##### 8.2.1.4. Protection de la peau

Inutile en cas d'utilisation conforme.

#### 8.2.2. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Inutile en cas d'utilisation conforme.

## Nettoyant universel

---

### 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations générales

Aspect :	liquide
Couleur :	verdâtre
Odeur :	spécifique au produit

#### 9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

PH (20° C) :	env. 7,9 (1 %)
Point d'ébullition :	non défini
Point d'éclair (° C) :	sans objet
Inflammabilité :	non définie
Dangers d'explosion :	non définis
Propriétés comburantes :	non définies
Pression de vapeur :	non définie
Densité (20° C) g/cm <sup>3</sup> :	1,01
Hydrosolubilité (20° C) :	mélangeable au choix
Liposolubilité :	non définie
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	non défini
Viscosité (20° C) mPa s :	env. 30
Densité de vapeur :	non définie
Taux d'évaporation :	non défini
Densité apparente g/l approx. :	sans objet

#### 9.3. Autres données

Réserve acide/alcaline :	non définie
--------------------------	-------------

---

### 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

#### 10.2. Matières à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

#### 10.3. Produits de décomposition dangereux

Aucun en cas d'utilisation conforme.

---

### 11. Informations toxicologiques

L'analyse des propriétés toxicologiques repose exclusivement sur les données des matières brutes et sur les critères de classification (méthode de calcul) de la directive européenne 1999/45/CE en vigueur. Pour la préparation, il n'existe aucune donnée de test. Les effets mentionnés aux chapitres 13 et 15 peuvent apparaître après contact avec le concentrat du produit.

---

### 12. Informations écologiques

#### 12.1. Ecotoxicité

Pas de données disponibles

#### 12.2. Mobilité

Pas de données disponibles

#### 12.3. Persistance et dégradabilité

Tous les agents de surface contenus dans le produit satisfont aux valeurs requises dans le décret sur les détergents (CE) 648/2004 en ce qui concerne la biodégradabilité intégrale.

#### 12.4. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

#### 12.5. Effets nocifs divers

non attendus

## Nettoyant universel

### 12.6. Autres remarques relatives à l'écologie

L'analyse des propriétés du produit vis à vis de l'environnement repose exclusivement sur les données des matières brutes et sur les critères de classification (méthode de calcul) de la directive européenne 1999/45/CE en vigueur. Pour la préparation, il n'existe aucune donnée de test. Ne pas laisser pénétrer le concentrat dans les égouts, les eaux superficielles/les eaux souterraines. Quand les solutions diluées sont envoyées dans les égouts, il convient d'observer les prescriptions locales comme par ex. la valeur pH. Les fonctions des stations d'épuration publiques ne sont pas entravées par l'amenée de solutions suffisamment diluées dans la plage de valeur pH autorisée.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### Résidus :

Elimination (incinération) correcte des résidus de produit par une entreprise homologuée, spécialisée dans l'évacuation des déchets.

EAK : 200129 Produits nettoyants contenant des substances dangereuses.

#### Emballages contaminés :

Vider intégralement les emballages contaminés en HDPE et les fermer ; ils peuvent être alors envoyés au recyclage ou mis en décharge ou incinérés.

Observer ce faisant les prescriptions locales. Uniquement pour la Suisse: Les emballages des produits lessiviels vides sont repris et débarrassés par votre revendeur Winterhalter.

### 14. Informations relatives au transport conformément à la classification propre aux modes de transport ADR/RID/IMDG-Code/IATA-DGR/ICAO-TI, à savoir :

Numéro ONU : -  
Dénomination technique : -  
Nom d'expédition : -  
Classe : -  
Groupe d'emballage : -  
Polluant marin : -  
EmS : -  
N° d'étiquette de danger : -  
Remarques : -

### 15. Prescriptions ⓘ

#### Classification et marquage du produit livré

Conformément aux critères de la directive européenne 99/45/CE

Symbole(s) **Xi** Irritant  
contient :

#### Remarques relatives aux dangers :

R 36 Irritant pour les yeux.

#### Conseils de sécurité :

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

# Nettoyant universel

**Avertissements ou remarques supplémentaires :**

<b>Marquage spéc. de préparations spéc.</b>	Aucun
<b>Prescriptions nationales</b>	(D) : WGK (classe de risque de pollution des eaux) = 2 - Pollue l'eau

**16. Autres données**

**Texte intégral des phrases R mentionnées au chapitre 2**

R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Ingrédients pour produits nettoyants conformément au décret sur les détergents CE 648/2004**

< 5 % : agents de surface anioniques, phosphonates, 5-15 % : agents de surface non ioniques.

**Principes actifs dans les désinfectants et biocides :**

**Autres sources d'informations :**

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience et décrivent notre produit dans le sens des éventuelles exigences de la protection du travail et de l'environnement, sans toutefois en garantir les caractéristiques de qualité spécifiques.

Les modifications principales par rapport à la version précédente sont marquées dans les chapitres correspondants du signe ⓘ.